



SOMMAIRE

| | |
|--|------|
| I Etat des lieux | p.3 |
| 1) Historique | p.3 |
| 2) L'observatoire photographique | p.4 |
| 3) Les unités paysagères | p.4 |
| 3.1) La végétation rupicole des falaises | p.5 |
| 3.2) La pelouse aérohaline | p.5 |
| 3.3) La lande | p.5 |
| 3.4) Les ptéridaies | p.6 |
| 3.5) Les fourrés | p.6 |
| 3.6) Les prairies mésophiles | p.7 |
| 3.7) Les prairies humides | p.7 |
| 3.8) La dune..... | p.7 |
| II Le schéma de gestion | p.9 |
| 1) Les études scientifiques..... | p.9 |
| 2) Le diagnostic | p.11 |
| 3) Les aménagements programmés | p.12 |
| III Présentation des moyens techniques et financiers de gestion | p.13 |
| 1) Le Syndicat Mixte | p.13 |
| 1.1) Ses statuts | p.13 |
| 1.2) Ses missions | p.14 |
| 1.3) Son personnel..... | p.15 |
| 2) Tableaux budgétaires..... | p.16 |
| 3) Des prestations et des services offerts aux visiteurs pour accroître les retombées économiques sur l'arrière-pays | p.18 |
| 3.1) La capacité d'attirer et satisfaire les visiteurs | p.18 |



| | |
|---|-------------|
| 3.1.1) La capacité d'attirer les visiteurs | p.18 |
| 3.1.2) La capacité à satisfaire la clientèle | p.18 |
| 3.1.2.1) Une qualité de l'accueil qui oblige la plus grande rigueur | p.18 |
| 3.1.2.2) Des offres d'équipements et de services répondant à un besoin de nature des visiteurs, tout en les sensibilisant à la préservation de l'environnement | p.19 |
| 3.2) Mettre en œuvre des projets visant à obtenir des retombées économiques sur l'arrière-pays | p.19 |
| IV Les moyens d'évaluation | p.20 |
| 1) L'observatoire photographique | p.20 |
| 2) Les suivis scientifiques | p.20 |
| 3) Le comptage de la fréquentation | p.21 |
| 3.1) Véhicules | p.21 |
| 3.2) Piétons | p.21 |
| 4) Rapport annuel d'activité | p.22 |
| 5) « Les actions à mettre en œuvre pour accroître les retombées économiques sur l'arrière-pays ». | p.22 |
| 5.1) Continuer d'informer et satisfaire les visiteurs | p.22 |
| 5.2) Mettre en œuvre des projets visant à obtenir des retombées économiques sur l'arrière-pays, grâce à l'instauration d'une logique de projets structurants | p.23 |
| 5.2.1) ...en continuant de coordonner la réalisation des éditions des guides touristiques du Cap Sizun pour le compte de la Communauté de Communes | p.23 |
| 5.2.2)...en créant une offre d'hébergement pour les randonneurs à l'échelle du Cap Sizun..... | p.23 |
| 5.2.3)...en concevant et en réalisant des circuits (exemple : les fortifications de éperons barrés de l'âge du fer à nos jours, à l'échelle du Cap Sizun)..... | p.23 |
| Conclusion | p.24 |
| Bibliographie | |
| Annexes | |



Ce document constitue une synthèse du dossier rédigé par le Syndicat Mixte de la Pointe du Raz en vue de l'obtention du label Grand Site de France. Les différentes parties, ci-après, sont reprises en détail dans le dossier qui accompagne cette note de synthèse.

I Etat des lieux

1) Historique

Déjà, au début du 20^{ème} siècle, l'attractivité de la Pointe du Raz n'est pas récente. Le site fait partie des étapes incontournables des voyageurs, attirés par les curiosités et découvrant ainsi les régions françaises. Dès lors, les premières installations touristiques apparaissent.

Puis le développement du réseau ferroviaire et des transports permet d'inclure le site dans des circuits touristiques au départ d'Audierne, de Douarnenez, de Quimper ou de Brest.

La fréquentation ne cesse de s'amplifier, ce qui incite tout naturellement les habitants à exploiter ces potentialités de développement économique. Déjà, des visites guidées sont organisées.

En 1909, les deux premiers hôtels sont construits.

Des problèmes de surfréquentation touristiques se posent déjà à cette époque.

Le Touring Club décide alors de saisir le Préfet pour lui demander le classement du site au titre de la loi de 1930. Celui-ci n'interviendra qu'en **1943**. Le classement ne concernera que l'extrême Pointe.

En 1945, lors de leur retrait, les allemands **détruisent et brûlent l'ensemble** des bâtiments existants sur le site.

Après guerre, le tourisme connaît un nouvel essor.

De nouvelles constructions s'installent sur la lande en retrait du sémaphore. Entre 1948 et 1950, **plusieurs ouvrages lourds** (le musée, les hôtels de l'Atlantique et de l'Iroise) sont construits, malgré le classement du site. A cela s'ajoute de nombreuses petites boutiques.



En **1958**, les élus locaux décident de contenir le développement d'installations commerciales précaires, en **regroupant les activités** et en proposant des structures salubres.

En **1962, une cité commerciale**, composée de 14 commerces, est réalisée, ainsi qu'un parking de deux hectares.

Mais l'intégration paysagère de cette cité commerciale et des hôtels ne fait pas l'unanimité. La Pointe ressemble alors à un vaste espace fortement urbanisé, doté certes d'une vue magnifique, mais au détriment d'un **couvert végétal qui s'appauvrit**.

La fréquentation touristique des pointes du Raz et du Van et de la Baie des Trépassés augmente d'environ 70%, passant de **300 000 visiteurs par an en 1970, à 500 000 en 1990**.

Les conséquences sont prévisibles : l'extrême pointe se transforme progressivement en reg. Sur certains secteurs, la roche-mère est mise à nue, sur d'autres subsiste un sol résiduel colonisé localement par une végétation particulièrement dégradée.

En 1989, La Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) réalise un diagnostic phytoécologique et considère que six hectares de la Pointe du Raz sont fortement dégradés.

Fin 1989, les conditions d'engagement d'une Opération Grand Site souhaitée par l'Etat étaient de toute évidence réunis, d'autant que localement la cause était entendue.

En 1991, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun voit le jour, endossant le rôle de Maître d'Ouvrage et plus tard, assurant la gestion du site.

2) L'observatoire photographique

Un observatoire photographique a été mis en place sur la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van. Les prises de vues ont eu lieu en **1997, 1998, 1999, 2000 et 2001** suivant un protocole instauré par la D.D.E. (voir annexe n°1)

3) Les unités paysagères

Les Pointes et la Baie sont des milieux fragiles et **exposés à de fortes contraintes**.



La végétation a donc dû s'adapter de différentes manières, comme par exemple le nanisme (réduction de la taille des végétaux et de la surface foliaire afin de limiter la transpiration).

Plus on s'éloigne de la côte, plus la physionomie du couvert végétal a tendance à se diversifier et à se développer. Il s'agit d'un **phénomène d'étagement**. (voir annexe n°2)

3.1) La végétation rupicole des falaises

C'est un milieu peu ou pas soumis à l'influence humaine en raison de son caractère inaccessible. La végétation phanérogame qui s'y développe est **adaptée aux facteurs abiotiques très contraignants** : embruns, projection de masse d'eau de mer, violence du vent, absence de sol...

Seules les espèces **chasmo-halophytes** sont présentes comme l'armérie maritime (*armeria maritima*) et la sperculaire des rochers (*spergularia rupicola*) et le sédum anglais (*Sedum anglicum*). Leur système racinaire s'ancre dans les fissures des roches.

3.2) La pelouse aérohaline

Cet étage constitue la **transition** entre les groupements chasmo-halophytes et les landes rases de plateau ;

On y trouve normalement une **pelouse à graminées, plus ou moins rase et dense**, dominée par la fétuque (*Festuca rubra*), accompagnée par le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), l'armérie maritime (*Arméria maritima*) et la carotte à gomme (*Daucus gummifer*).

Cette pelouse forme une protection des sols contre l'érosion naturelle. Mais un piétinement intensif provoque la disparition de cette **pelouse aérohaline**, au profit d'une pelouse plus résistante caractérisée par la présence du plantain corne de cerf (*Plantago coronopus*).

Si la dégradation du site s'accroît, la végétation se cloisonne alors sous forme d'îlots résiduels où le substrat rocheux apparaît nettement.

3.3) La lande

Cette formation, caractérisée par quatre espèces : l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et l'ajonc de le Gall (*Ulex gali*), à bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et à bruyère callune (*Calluna vulgaris*), est une lande sèche atlantique typique.

Cette lande est exposée à de forts vents et par conséquent aux apports salins. Elle supporte un **sol superficiel, pauvre et souvent très sec** appelé ranker. La végétation a une taille peu élevée (jusqu'à 50 cm).



Il est nécessaire de distinguer deux formations végétales relatives à la lande sèche littorale. Sur le terrain, il est facile de distinguer **lande basse** et **lande moyenne** par leurs formes et leurs tailles, qui constituent deux biotopes différents.

3.4) Les ptéridaies. Groupement à fougère aigle (*Ptéridium aquilinum*) :

Il existe sur le territoire de l'OGS une grande superficie couverte uniquement de *Ptéridium aquilinum* appelée ptéridaie.

Elle est caractéristique dans de nombreux cas de l'abandon des pratiques agricoles or sur ce territoire elle se développe de façon irrégulière et non uniquement sur des zones anciennement exploitées.

Cette formation se trouve souvent sous forme de broussaille et s'élève jusqu'à 1,5 mètres et plus. Une **litière épaisse s'accumule**, formant un sol fertile qui reste pourtant **peu accessible à d'autres espèces** compagnes car le fort pouvoir couvrant de la fougère provoque un ombrage permanent sur toute la surface colonisée. Seules ces dernières profitent alors de la litière ce qui leur procure un **pouvoir colonisateur important**.

3.5) Les fourrés :

Fourrés à dominance d'ajonc (*Ulex*) :

Ils sont généralement éloignés de la frange littorale ou implanté dans des endroits abrités.

Les fourrés à dominance d'*Ulex europaeus* sont les plus jeunes, mais aussi un des derniers stades évolutifs de la lande. Ils caractérisent des espaces autrefois exploités soit par pâturage soit par exploitation de l'ajonc. Dans notre cas, il s'agit effectivement des traces d'une utilisation passée de la végétation.

L'ajonc peut atteindre dans cette formation une hauteur de deux mètres et former une **barrière végétale impénétrable**.

Le *Lonicera periclymenum* est très présent dans cette formation accompagnée de *rubus fruticosus*. La diversité au sein de cette végétation est très faible aussi bien du point de vue faunistique que floristique puisqu'il s'agit d'un **espace très fermé** ne permettant que peu d'accès.

Fourrés à dominance de *Prunus* :

Le prunellier (*Prunus spinosa*) forme des **fourrés denses et presque impénétrables** de 1,5 à 2,5 mètres de hauteur. Ce stade est plus évolué que le fourré à ajonc et s'insère clairement dans une **dynamique pré-forestière**. La diversité floristique y est faible et on retrouve la ronce (*Rubus fruticosus* associée à cette formation).



3.6) Les prairies mésophiles

Cette formation est constituée principalement de différentes espèces de **poacées**. Elle est relativement **pauvre au niveau des espèces** présentes et durant la période estivale l'ensemble de la végétation est sèche. Pendant cette saison, elle représente aussi une banque de graines appréciée principalement par l'avifaune.

Présente sur des zones jeunes, cette formation est la première étape de la coloniation.

3.7) Les prairies humides

Le site autour de l'étang de la Baie des Trépassés est marqué par l'abandon progressif de parcelles, qui autrefois étaient entretenues par une activité pastorale. Actuellement, cela se traduit par des parcelles qui, gagnées par la friche évoluent vers une **fermeture totale du milieu**.

3.8) La dune

Contrairement aux Pointes du Raz et du Van, la **Baie des Trépassés** se différencie par la présence d'une plage et ainsi d'une dune.

Les facteurs écologiques propres au milieu dunaire sont à priori peu favorables à la vie végétale. Pourtant, la surface couverte par la végétation est assez importante. La pression anthropique ajoutée aux conditions défavorables du climat et à l'influence océanique provoque une **importante érosion**.

De nombreuses espèces ont su développer des caractères adaptatifs originaux afin de **résister à l'inhospitalité** du milieu.

On distingue ainsi :

- la **dune mobile** ou blanche, en arrière de la barrière de galets caractérisée par l'oyat (*Ammophila arenaria*) et le liseron de mer (*Calystegia soldanella*),
- la **dune fixe** ou en voie de fixation où l'on trouve des espèces comme la laïche des sables (*Carex arenaria*), le gaillet des sables (*Galium arenarium*), l'ivraie du Portugal (*Lolium parabolicae*) et le plantain corne-de-cerf (*Plantago coronopus*).

Parmi les nombreuses espèces végétales caractéristiques des dunes de la Baie des Trépassés, *Lolium parabolicae* dite ivraie du Portugal mérite une attention particulière.



L'ivraie du Portugal (*Lolium parabolicae*)

En juin 1963, un *Lolium* collecté dans les sables maritimes de la Baie des Trépassés était présenté à l'INRA (Versailles) pour identification. Mais, la correspondance de l'échantillon avec les descriptions des flores n'avait pas alors été possible.

Après maintes recherches, le *Lolium* se révéla être *Lolium parabolicae* Sennex ex Sampaio encore appelé ivraie du Portugal.

Malgré toutes les recherches effectuées, la **localité de la Baie des Trépassés semble unique en France**. En 1972, malgré 8 années de prospection, cette espèce n'avait été vue sur aucune autre plage bretonne ou même vendéenne.

Les populations de la Baie des Trépassés paraissent parfaitement indigènes.

En établissant une cartographie du site, le Conservatoire Botanique de Brest a remarqué que l'espèce, présente dans les zones soumises au piétinement, poussait même dans les interstices du bitume. Il semblerait donc qu'elle ne soit **pas trop sensible à la pression humaine**.





II Le schéma de gestion

1) Les études scientifiques

Depuis le début de l'Opération Grand Site National, le couvert végétal bénéficie d'études, menées soit par des scientifiques soit par le personnel du Syndicat Mixte de la Pointe du Raz.

Les études menées par les scientifiques sur la Pointe du Raz mettent en avant la recolonisation végétale de la Pointe A la Baies des Trépassés, les botanistes suivent l'évolution de *Lolium Parabolicae* (seule station française).

Les études menées par les techniciens du Syndicat Mixte, aidés par des stagiaires, consistent principalement à répertorier les principaux ensembles afin de pouvoir réaliser une **cartographie des formations végétales** (voir annexe n°2).

Cette cartographie permet de mettre en évidence la dynamique naturelle du milieu grâce à un suivi dans le temps.

Afin de caractériser les types de formations végétales, des relevés floristiques sont effectués. Des **quadrats d'un mètre carré**, sont réalisés de façon **aléatoire** dans des habitats considérés comme homogènes sur le terrain.

A partir de ces relevés des tableaux bruts ont pu être réalisés où chaque espèce s'est vue attribuer un **coefficient de recouvrement**.

La fréquence de présence de chaque espèce sur l'ensemble des relevés est calculée. Ces informations ont permis de mettre en évidence des **espèces dominantes**.

Le guide d'identification simplifié des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présent en France métropolitaine, et la nomenclature **Corine Biotope** sont ensuite utilisés afin de déterminer les différents types d'habitats.

Ce premier document reprend les différents habitats retenus dans l'annexe I de la Directive-Habitats. Il permet une recherche aisée grâce à la mise en évidence d'espèces guides.

Grâce à ces relevés, les cartographies des formations végétales des Pointes du Raz et du Van et de la Baie des Trépassés ont pu être réalisées. Elles sont régulièrement réactualisées et permettent de **suivre la dynamique naturelle**.



De plus, sur certaines parcelles, des **quadrats permanents** d'un mètre carré ont été mis en place. Ils se sont vus cartographiés, pris en photo et matérialisés sur le terrain. A l'intérieur, chaque espèce floristique a été inventoriée. Un inventaire annuel y est réalisé. Ces carrés constituent les témoins de l'évolution de la végétation

Après un recensement relativement exhaustif de la flore, le Syndicat Mixte se tourne vers le recensement de la faune présente.

Différents recensements ont débuté sur ces trois sites afin de connaître les espèces présentes et de ce fait de connaître la richesse du site. L'identification de l'avifaune, des mammifères, de l'entomofaune, des reptiles, des gastéropodes et des amphibiens ont démarré mais sont encore loin d'être exhaustifs.



2) Le diagnostic

| Diagnostiques sur le milieu naturel | Réponses du gestionnaire |
|---|--|
| <u>POINTE DU RAZ et POINTE DU VAN</u> | |
| Sites adaptés à la fréquentation | Maintenir et améliorer cette capacité d'accueil |
| Sentiers confortables et adaptés à toutes les personnes..... | Maintenir ce type de structure |
| Richesses écologiques du site..... | Poursuivre les études |
| Maîtrise des flux touristiques..... | Maintenir en bon état la mise en défens Ouvrir certains accès pour répondre aux besoins du public |
| Actes de vandalisme..... | Réparation immédiate |
| Dégradations des sentiers..... | Lutter contre l'érosion et le ruissellement |
| Problèmes de sécurité..... | Surveillance régulière des aménagements Réparation immédiate si nécessaire |
| Sentes sauvages..... | Les effacer |
| Risque d'incendie..... | Limiter la fermeture du milieu Surveillance accrue Sensibilisation des visiteurs |
| <u>BAIE DES TREPASSES</u> | |
| Aires de stationnement présentes | Les maintenir en bon état |
| Richesses écologiques du site..... | Poursuivre les études |
| Erosion de la dune | Pose de ganivelles |
| Actes de vandalisme..... | Réparation immédiate Garderie |



3) Les aménagements programmés

Face au bilan du diagnostic cité précédemment, il est nécessaire d'intervenir directement sur le milieu afin de redonner à ces sites une valeur écologique supérieure. L'évolution naturelle provoque l'apparition d'un écosystème mature (ou climax) où la compétition interspécifique est relativement faible, la richesse spécifique est donc nettement moindre. Rajeunir l'écosystème, afin de conserver des prairies humides, de réduire les risques d'incendie, d'augmenter la biodiversité..., est donc une nécessité. Les travaux prévus consistent à : (voir annexe n°3). Le calendrier prévisionnel est établi sur une durée de **cinq ans mais reconductible pour une même période avec la même fréquence pour les études.**

- Limiter la prolifération d'espèces indésirables,
- Limiter le développement de la ptéridaie,
- Limiter le développement des saulaies et des phragmitaies,
- Maintenir des formations « graminéenne »,
- Rajeunir la lande,
- Protéger les dunes,
- Préserver l'ivraie du Portugal (*Lolium parabolicae*),
- Maintenir de sentiers confortables,
- Résorber les sentes sauvages,
- Gérer quotidiennement les sites (garderie, surveillance des aménagements, propreté...),
- Poursuivre les différentes études,



III Présentation des moyens techniques et financiers de gestion

1) Le Syndicat Mixte

1.1) Ses statuts

Le comité syndical est composé de 13 délégués désignés respectivement par le Conseil Général du Finistère et la Communauté de Communes du Cap Sizun à raison de :

-4 délégués du Conseil Général

-9 délégués de la Communauté de Communes du Cap Sizun dont 4 membres sont obligatoirement de la commune de Plogoff et 2 sont obligatoirement de la Commune de Cléden Cap Sizun.

Sont membres, associés au Syndicat Mixte et peuvent participer aux réunions du comité avec voix consultative :

- le Préfet ou son représentant
- Le Conservatoire du Littoral
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper
- L'Association des commerçants de la Pointe du Raz
- Le Comité Départemental du Tourisme
- Les mécènes de l'OGS.

Le comité peut entendre tout représentant d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public, d'une association ou d'un organisme concerné par l'opération ou toute personne qualifiée qu'il estime utile. ([voir annexe n°4](#))



1.2) Ses missions

Article 3 de ses statuts :

Le Syndicat Mixte a pour objet **l'aménagement, la protection, la mise en valeur et la gestion** du Grand Site Naturel que constituent la Pointe du Raz, la Baie des Trépassés et la Pointe du Van, et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à favoriser, à partir de la fréquentation touristique, des retombées économiques pour l'arrière-pays. La gestion du site peut être assurée en régie par le Syndicat Mixte ou déléguée par décision du comité syndical.

Dans l'exercice de ses compétences, le Syndicat Mixte **peut procéder ou faire procéder à toute action** nécessaire notamment les études, les travaux d'équipement, d'entretien et de gestion, l'information du public, la création de services administratifs, techniques, financiers, la conclusion de conventions et le financement des équipements et de la gestion.

Maître d'ouvrage pendant les travaux de réhabilitation, il est aujourd'hui le gestionnaire des sites qui lui sont confiés.

En 2002, une **convention de gestion** a été établie, pour une **durée de six ans** reconductible une fois par décision expresse, entre les communes de Plogoff et de Cléden Cap Sizun, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le Département du Finistère et le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun. ([voir annexe n° 5](#))



1.3) Son personnel

LE SYNDICAT MIXTE DE LA POINTE DU RAZ

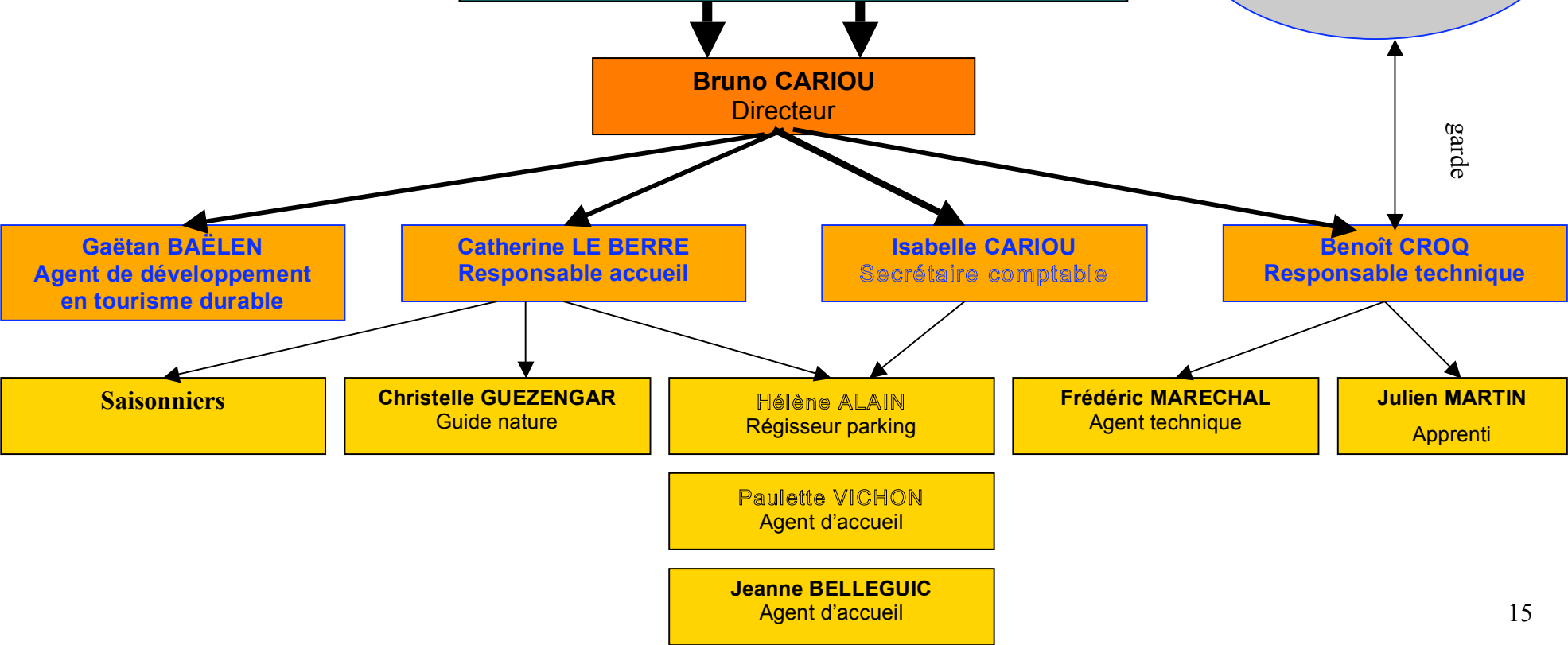
Le Comité Syndical :

Membres :

- **Ambroise GUELLEC** : Président du Syndicat Mixte
- **Jean VICHON** : Vice Président et maire de Plogoff
- **Nadine KERSAUDY** : Vice Président et maire de Clédén Cap Sizun
- 9 membres de la Communauté de Communes
- 4 membres du Conseil Général

Personnes qualifiées invitées :

- La représentante de la trésorerie d'Audierne
- Le Président de l'Association des Commerçants
- Le représentant de l'Équipement





2) Tableau budgétaire

2.1) Investissements

| Dépenses en F HT | |
|-------------------------|---------------------------|
| POSTES | MONTANT (euro TTC) |
| Frais d'études | 393 752 |
| Bâtiment | 4 503 565 |
| Infrastructures | 1 003 114 |
| Les paysages | 1 799 045 |
| Divers | 2 456 006.39 |
| TOTAL | 10 155482 |

| Recettes en F HT | |
|------------------------------|---------------------------|
| POSTES | MONTANT (euro TTC) |
| L'Europe | 910 000 |
| L'Etat | 2 300 000 |
| La Région | 1 520 000 |
| Le Département | 1 980 000 |
| Le Conservatoire du littoral | 1 520 000 |
| Le mécénat | 840 000 |
| Récupération de TVA | 1 085 482 |
| TOTAL | 10 155 482 |



2.2) Fonctionnement

| Année | Dépenses (en F HT) | Recettes (en F HT) | Résultat (en F HT) |
|-------|--------------------|--------------------|-------------------------|
| 1996 | 3 074 815.75 | 5 054 432.95 | Excédent : 1 979 617.2 |
| 1997 | 3 012 594.48 | 4 505 964.31 | Excédent : 1 493 369.83 |
| 1998 | 5 542 184.68 | 6 618 896.13 | Excédent : 1 076 711.45 |
| 1999 | 3 195 077.76 | 2 517 486.08 | Excédent : 399 119.77 |
| 2000 | 4 663 972.20 | 4 587 159.72 | Déficit : 76 812.5 |
| 2001 | 4 486 683.74 | 4 384 776.60 | Déficit : 178 719.62 |

| Année | Dépenses (en € HT) | Recettes (en € HT) | Résultat (en € HT) |
|-------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 2002 | 662 688.41 | 64 6107.97 | Déficit : 16 580.47 |

Le site réaménagé dans le cadre de l'OGS a bénéficié, dès 1996, d'un concours financier appuyé résultant du mécénat d'entreprise consacré au fonctionnement jusqu'en 1998/99.

Après un report de déficit de fonctionnement constaté à partir de 1999, consécutif à des opérations d'amortissement, le Syndicat Mixte pourrait cette année retrouver une situation excédentaire.



3) Les prestations offertes aux visiteurs pour accroître les retombées sur l'arrière-pays

La moyenne annuelle d'un million de visiteurs sur la Pointe du Raz représente une forte contrainte anthropique sur le milieu. Ce flux important, néanmoins maîtrisé qui vient pour la beauté et la préservation des sites bénéficie de prestations de qualité afin d'être satisfait de la visite, mais aussi à l'inciter à découvrir l'arrière-pays, ce dans le but d'obtenir des retombées significatives sur l'ensemble du territoire.

A partir de ce constat, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Pointe du Raz a bâti sa stratégie touristique sur deux mesures :

- Informer et satisfaire les visiteurs de la Pointe du Raz, du Van et de la Baie des Trépassés par un accueil irréprochable
- S'intégrer dans une logique de réseau et de partenariat d'acteurs pour mettre en œuvre des projets visant à obtenir des retombées économiques sur l'arrière-pays.

3.1) La capacité d'informer et satisfaire les visiteurs

3.1.1) La capacité d'informer les visiteurs passe par :

- Un message principal facilement identifiable par ces derniers, à savoir, l'image forte du site de la Pointe du Raz, ainsi que la découverte et la préservation de cet environnement (voir annexes n° 6 à 9)
- Une volonté de communiquer auprès des visiteurs. Ainsi, la structure participe annuellement aux salons grand public de Rennes et de Nantes, afin de renseigner la clientèle du grand Ouest qui est prépondérante dans le Finistère. Le Syndicat Mixte est aussi présent au Mit International, dans le but de valoriser l'image de la Pointe du Raz auprès de la clientèle de groupe.

3.1.2) La capacité à satisfaire la clientèle nécessite :

3.1.2.1) Une qualité de l'accueil qui oblige la plus grande rigueur concernant :

- Une présentation irréprochable du personnel d'accueil, la capacité à apporter une information appropriée pour la demande de chacun et le souci de renseigner toujours un plus grand nombre (+38% entre 2001 et 2003). A ce sujet, une enquête qualité bisannuelle permet d'assurer le suivi de la demande des visiteurs.



- La propreté irréprochable des sites. C'est pourquoi, le personnel technique veille à un entretien quotidien des trois sites, ainsi que de l'espace d'accueil

3.1.2.2) Des offres d'équipements et de services répondant à une attente de nature des visiteurs, tout en les sensibilisant à la préservation de l'environnement

Ceci est rendu possible par :

- Les brochures de présentation de la Pointe du Raz (voir annexes n° 6 à 9)
- La multivision concernant le Cap Sizun
- Le film retraçant l'OGS et les maquettes illustrant les aménagements réalisés
- Les expositions permanentes
- L'exposition extérieure sur les éperons barrés du Cap Sizun
- Les visites guidées pour enfants et adultes

3.2) La mise en œuvre des projets visant à obtenir des retombées économiques sur l'arrière-pays.

Concernant les différents objectifs, l'Opération Grand Site prévoyait notamment de générer des retombées économiques sur l'arrière-pays, à partir de la Pointe du Raz. Diverses actions ont été prises en ce sens avec notamment la présentation du Cap Sizun au travers du document d'accueil remis aux visiteurs, ainsi qu'un film sur le territoire en question. Une dynamique a été initiée à partir de partenariats avec les acteurs économiques locaux. Sa dernière concrétisation est la mise en œuvre d'un guide touristique (voir annexes n° 10) du Cap Sizun en collaboration avec la Communauté de Communes. Par ailleurs, de nouveaux projets sont à l'étude. Ils sont décrits dans la partie « les actions à mettre en œuvre pour accroître les retombées

économiques sur l'arrière-pays ».



IV Les moyens d'évaluation

1) L'observatoire photographique

L'observatoire photographique sera renouvelé chaque année sur les différents sites. Il permettra de connaître la progression du couvert végétal et de l'évolution du paysage.

2) Les suivis scientifiques

Les différentes études mises en place seront poursuivies pour connaître l'évolution des sites et des espèces.

Sur les Pointes du Raz et du Van :

Les études floristiques effectuées sur les Pointes du Raz et du Van **sont relativement exhaustives**. Cependant, il est nécessaire de connaître l'évolution des formations végétales. La cartographie de ces formations est à mettre à jour au minimum tous les deux ans.

Les études faunistiques ayant commencé au printemps 2003, il manque à ce jour **le recul nécessaire pour juger de l'évolution de ces populations**. Ces études sont à poursuivre et à approfondir.

Sur la Baie des Trépassés :

Le milieu de la Baie des Trépassés est un milieu bien particulier. Les zones humides sont très riches, il y règne une multitude d'espèces végétales et animales. A l'heure actuelle, les études dont disposent le Syndicat Mixte ne sont **pas encore assez détaillées pour pouvoir préconiser une gestion optimale** de ce milieu. Les études faunistiques et floristiques sont donc à poursuivre afin de bien connaître les potentialités de ce milieu.



3) Le comptage de la fréquentation

3.1) Véhicules

| FREQUENTATION DU PARKING DE LA POINTE DU RAZ DE 1992 A 2003 | | | |
|---|----------|------|-----------|
| ANNEE | VOITURES | CARS | CAMP CARS |
| 1992 | 122 896 | 1641 | |
| 1993 | 110 088 | 1359 | |
| 1994 | 106 619 | 1367 | |
| 1995 | 104 648 | 1268 | |
| 1996 | 122 746 | 1237 | |
| 1997 | 136 202 | 1343 | |
| 1998 | 128 852 | 1267 | |
| 1999 | 124 793 | 1337 | |
| 2000 | 102 766 | 1301 | |
| 2001 | 117 412 | 1402 | |
| 2002 | 114 821 | 1935 | |
| 2003 | 109 487 | 985 | 1319 |

3.2) Piétons

Début **juillet 2003**, le Conservatoire du Littoral a pourvu le site de la Pointe du Raz d'éco-compteurs.

Chaque sentier en est équipé ainsi que la Maison du Site. Ils permettent de **quantifier précisément le flux** de visiteurs sur les différentes voies mais aussi à un moment précis (données à l'heure, à la semaine, au mois, à l'année) ([voir annexe 11](#)).

Cet équipement va permettre au Syndicat Mixte **d'affiner la gestion des différents sentiers** et notamment du sentier sauvage de la côte nord (non aménagé).



4) Rapport annuel d'activité

Un rapport annuel sera rédigé chaque année. Il indiquera les différents travaux instaurés sur les sites ainsi que le résultat des différentes études faunes/flores qui auront été réalisées pendant l'année.

5) « Les actions à mettre en œuvre pour accroître les retombées économiques sur l'arrière-pays ».

Chiffrer les retombées économiques sur l'arrière-pays reste complexe. Cependant, dans le but d'estimer les avancées dans ce domaine, il est possible d'utiliser les actions mises en œuvre comme des indicateurs d'avancée. Ceux-ci sont déclinés dans les paragraphes suivants.

5.1) Continuer d'informer et satisfaire les visiteurs

Dans le cadre de l'obtention du label « Grand Site de France », le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, doit s'engager à renforcer l'information et l'accueil des visiteurs sur les points suivants :

- Exprimer la fragilité des milieux naturels auprès des visiteurs
- Développer le site Web de la Pointe du Raz comme outil de communication et de sensibilisation
- Communiquer sur la découverte participative des visiteurs afin d'assurer financièrement la gestion des sites.
- Respecter l'identité du site grâce au concours du personnel
- Développer l'esprit nature et découverte des visiteurs, par les expositions thématiques, notamment sur la faune et la flore du Cap Sizun, ainsi que par l'utilisation de supports d'interprétation du paysage et plus particulièrement au niveau du belvédère du site de la Pointe du Raz.



5.2) Mettre en œuvre des projets visant à obtenir des retombées économiques sur l'arrière-pays, grâce à l'instauration d'une logique de projets structurants

5.2.1) ...en continuant de coordonner la réalisation des éditions des guides touristiques du Cap Sizun pour le compte de la Communauté de Communes (voir annexes n° 10)

En 2003, en partenariat avec la Communauté de Communes du Cap Sizun, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Protection de la Pointe du Raz et du Cap Sizun par le biais de son agent de développement, a coordonné la réalisation d'un guide touristique avec l'ensemble des acteurs touristiques du Cap Sizun, confortant ainsi l'idée d'offre touristique de territoire.

5.2.2)...en créant une offre d'hébergement pour les randonneurs à l'échelle du Cap Sizun

L'hébergement pour les randonneurs à proximité de la Pointe du Raz est un maillon essentiel pour le développement de la randonnée dans le Cap Sizun. La mise en œuvre de cet outil aurait pour effet de dynamiser les structures similaires existantes. De plus, dans une logique d'accroissement de retombées sur l'arrière-pays, ce réseau permettrait de faire travailler d'autres prestataires (ex : centres équestres, écoles de surf, etc...).

5.2.3)...en concevant et en réalisant des circuits (exemple : les fortifications des éperons barrés de l'âge du fer à nos jours, à l'échelle du Cap Sizun)

Les éperons barrés de l'âge du fer sont des pointes rocheuses avancées dans l'océan qui ont été aménagées pour se protéger des envahisseurs. Ce thème jusqu'ici traité dans le cadre d'une exposition à la Pointe du Raz sera décliné sous forme de circuits qui jalonnent l'ensemble du Cap Sizun. L'opération est en cours.



Conclusion

Aujourd'hui, les interventions permettent la restitution écologique d'un site. Pour cela, on tend à adopter des mesures préventives qui anticipent sur les dégradations ultérieures pouvant survenir et limiter par la suite les coûts de restauration.

Pour répondre aux différentes contraintes et exigences, la réhabilitation d'un site doit tenir compte de la répartition des flux piétons, des dégradations, mais également des potentialités biologiques du milieu.

L'écologie n'est pas une science exacte, il n'existe pas de modèle. Chaque site est unique, il représente un milieu vivant bien particulier. Les espèces qui le peuplent lui confèrent sa propre morphologie.

Toute intervention va engendrer des répercussions sur la biocénose de cet écosystème.

L'évolution naturelle d'un biotope le pousse vers un milieu stable mais pas forcément avec un cortège faunistique très important.

Il est donc primordial de connaître au maximum la richesse spécifique et la dynamique du site dont on est gestionnaire pour optimiser sa gestion.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a permis à la Pointe du Raz de retrouver un caractère naturel.

L'accueil d'un nombre aussi important de visiteurs tout en redonnant une richesse écologique à un site n'est donc pas une utopie.

L'Opération Grand Site National de la Pointe du Raz, première Opération française finalisée à ce jour, remplit donc pleinement ses objectifs en voyant la nature venir se réinstaller. Sa gestion quotidienne s'inscrit pleinement dans la démarche d'obtention du Label Grand Site de France.

Dans le domaine touristique, dès la fin de l'OGS, le Syndicat Mixte a construit sa stratégie de développement de retombées économiques sur l'arrière-pays sur deux axes :

- Accueillir de façon plus professionnelle les visiteurs à la Pointe du Raz
- Permettre aux visiteurs de la Pointe du Raz de découvrir l'arrière-pays par la mise en œuvre d'équipements et de services.

Dans le cadre de l'obtention du label « Grand Site de France », cette stratégie se verra sans nul doute poursuivie et renforcée.